

# PROCES VERBAL DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 26 MAI 2021

|   |  |
|---|--|
| <p><i>Nombre de conseillers</i></p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 13</p> <p>Absents : 1</p> <p>Pouvoirs :</p> | <p>L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 26 mai à 20 h</p> <p>le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby</p> <p>dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,</p> <p>à la Salle des Fêtes, sous la présidence de <b>Monsieur Jacques ARCHINARD</b></p> <p>Date de convocation : 20/05/2021</p> |
| <p><i>Présents</i></p> <p><i>Absents :</i></p> <p><i>Pouvoirs :</i></p>   | <p>COCHET Paul, CLAVEL Patrick, DUPENT Véronique, FRANCILLARD Pierre, GROSJEAN Claudine, JOURDAN Patricia, MILLION-VIRET Nathalie, MUGNIER Françoise, , PACLET Romain, STEFANI Chiara, SURREAUX Julie, TROUILLON Sylvain</p> <p>BECHET Franck</p>  |

Monsieur Pierre FRANCILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

#### **I - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES D'ALBY-SUR-CHERAN, DE CHAINAZ-LES-FRASSES ET DE CUSY - DESIGNATION D'UN MANDATAIRE**

Après un contrat de 3 ans avec la société LEZTROY, la commune d'Héry sur Alby a dû remettre en concurrence le marché des repas servis auprès du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée soit pour septembre 2021. Les communes d'Alby sur Chéran et de Chainaz les Frasses ont les mêmes prestataires et doivent également engager une démarche de consultation. La commune de Cusy souhaite également engager une démarche de consultation. Un groupement de commandes a donc été créé et la commune d'Alby sur Chéran a été désignée coordonnateur.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la fourniture des repas cantine scolaire avec les communes d'Alby sur Chéran, de Chainaz les Frasses et de Cusy pour le marché public de restauration scolaire.

#### **II - SUBVENTION 2021 – ASSOCIATION LES AMIS DE L'ORGUE DE LA NATIVITE DE NOTRE DAME D'HERY-SUR-ALBY**

Monsieur le Maire rappelle le rayonnement des activités organisées par l'Association des Amis de l'Orgue de la Nativité de notre Dame d'Héry-sur-Alby. Suite à la disparition de Jean DUFFOURD, fondateur de l'association et propriétaire de l'orgue, il est envisagé la réalisation de deux évènements en 2021:

- Une soirée en hommage à Jean DUFFOURD,
- Une soirée de relance de l'association.

En outre, l'entretien de l'orgue était pris en charge par Jean DUFFOURD pour un montant d'environ 500 - 600 € par an.

Pour ces différentes raisons, le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention de 500,00 €.

### **III - CONVENTION D'ÉCHANGES DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE AUX INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX DES COMMUNES DE CHAINAZ-LES-FRASSES ET HÉRY-SUR-ALBY**

Monsieur le Maire rappelle la volonté des communes de Chainaz-les-Frasses et d'Héry-sur-Alby d'établir par convention un échange de prestations de services de leurs personnels. Ces différentes tâches concernent des besoins ponctuels de main d'œuvre ou un remplacement pendant l'absence d'un agent et une mise à disposition du matériel communal en fonction des besoins.

La responsabilité ainsi que l'encadrement de ces agents lors de leurs interventions restent du ressort de la commune concernée.

Cette convention est signée pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

La convention est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

### **IV – PERSONNEL DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

#### **1°- Suppression et création du poste de responsable cantine/garderie**

Compte tenu du départ à la retraite de Mme Brigitte MASSON qui occupait le poste de Responsable Cantine/garderie, poste à 26,31/35<sup>ème</sup> annualisé, de la réorganisation du service qui compte désormais la préparation et le suivi des inscriptions des enfants à la cantine ainsi qu'une réorganisation de l'entretien des bâtiments communaux à compter du 22 septembre 2021, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée:

- La suppression de l'emploi de Responsable à temps non complet à raison de 26,31/35<sup>ème</sup> hebdomadaire annualisé au service cantine/garderie ;
- La création d'un emploi de Responsable à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> hebdomadaire annualisé au service cantine/garderie,

à compter du 22 septembre 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, vu l'augmentation du temps de travail inférieure à 10%, l'avis du comité technique n'est pas requis et vu le tableau des emplois, le Conseil Municipal adopter la proposition du Maire à l'unanimité soit suppression du poste à 26,31/35<sup>ème</sup> et création d'un poste à 28/35<sup>ème</sup> annualisé.

#### **1°- Suppression et création du poste d'adjoint technique des services périscolaires**

Compte tenu de la réorganisation des services périscolaires, le poste d'agent du service cantine/garderie à 16.11/35<sup>ème</sup> annualisé est modifié, les travaux de ménage des classes lui ont été attribués augmentant le temps de travail à 24.33/35<sup>ème</sup> annualisé, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'agent du service cantine/garderie à temps non complet à raison de 16,11/35<sup>ème</sup> hebdomadaire annualisé au service cantine/garderie,
- La création d'un emploi d'agent du service cantine/garderie à temps non complet à raison de 24,33/35<sup>ème</sup> hebdomadaire au service cantine/garderie,

à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 avril 2021 et vu le tableau des emplois, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire soit suppression du poste à 16,11/35<sup>ème</sup> et création d'un poste à 24,33/35<sup>ème</sup>,

A la suite de ces 2 décisions, le tableau des emplois est modifié comme suit .

| <b>SERVICE CANTINE/GARDERIE</b>         |  |                  |                            |                            |                                      |
|---|--|------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| <b>EMPLOI</b>                           | <b>GRADE(S)<br/>ASSOCIE(S)</b>   | <b>CATEGORIE</b> | <b>Ancien<br/>effectif</b> | <b>Nouvel<br/>effectif</b> | <b>Durée<br/>hebdomadaire</b>        |
| Responsable service<br>cantine/garderie | Adjoint technique<br>Adjoint technique<br>principal 2 <sup>ème</sup><br>classe | C                | 1                          | 1                          | 28/35 <sup>ème</sup><br>annualisé    |
| Agent du service<br>cantine/garderie    | Adjoint technique  | C                | 1                          | 1                          | 24,33/35 <sup>ème</sup><br>annualisé |

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **V - DIVERS**

### **1° - Communication**

Le site INTERNET est opérationnel. Le bulletin municipal est terminé et prêt à être distribué. Le prochain bulletin devrait sortir en octobre 2021

### **2° - Salle des fêtes**

Le centre de loisirs occupera la salle polyvalente les 3 dernières semaines de juillet la dernière semaine d'août.

La salle polyvalente ne sera pas louée cette été

### **3° - Etude jeunesse du SIPA**

Le SIPA a mandaté un cabinet pour réaliser un diagnostic jeunesse qui va se dérouler en 2 phases :

- Fin mai : des réunions pour faire un état des lieux en rencontrant les élus et les membres des commissions jeunesse des différentes communes,
- En septembre 2021 : la mise en place d'un nouveau service jeunesse.

#### 4° - Dégâts chemin du Four

Les fortes pluies du 23 mai 2021 ont entraînées d'importants dégâts chemin du Four provoquant des inondations dans plusieurs maisons. Le chemin qui descend des Monts devient un véritable torrent en cas d'orage.

David SAINT-MARCEL est intervenu rapidement pour enlever le plus de cailloux possibles à 17 h et réparer le minimum en attendant de réaliser des travaux.. Les élus le remercient pour ces interventions. Malheureusement à 19 h, la route était à nouveau bloquée. Plusieurs causes sont émises : le champ drainé par un agriculteur au-dessus et le réseau d'eau.

Bernard GRILLET va remettre du goudron. Des conseils vont être demandés au Cabinet LONGERAY et à Xavier BARRAUD (Grand Anecy) afin de mettre en perspectives les travaux nécessaires.

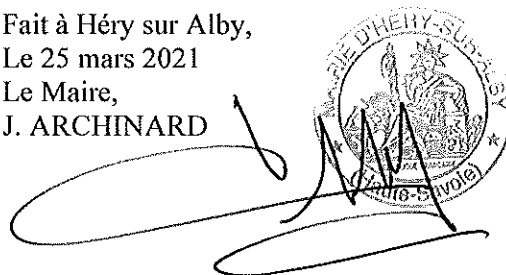
#### 5° - GRAND ANNECY

Afin de réduire la production des déchets, un réflexion est engagée sur la tarification incitative.

Cette information provoque différentes réactions au sein du conseil municipal. Au départ, cette tarification est incitative puis elle devient coercitive. Le risque est que les habitants laissent leurs ordures ménagères dans la nature ce qui est la crainte des maires des communes rurales. On observe une différence de réaction entre les habitants des villes et ceux des campagnes.

La séance est levée à 21 h

Fait à Héry sur Alby,  
Le 25 mars 2021  
Le Maire,  
J. ARCHINARD



|                    |  |                        |  |
|--------------------|--|------------------------|--|
| Franck BECHET      |  | Nathalie MILLION-VIRET |  |
| Patrick CLAVEL     |  | Françoise MUGNIER      |  |
| Paul COCHET        |  | Romain PACLET          |  |
| Véronique DUPENT   |  | Chiara STEFANI         |  |
| Pierre FRANCILLARD |  | Julie SURREAUX         |  |
| Claudine GROSJEAN  |  | Sylvain TROUILLON      |  |